Parc national de La Réunion

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 12 Novembre 2026
Délibération n° CA/2026-0009
Élection du Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration du Parc national de La Réunion,

Réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice BONICEL, Sous-Préfet de Saint-Benoit,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 et suivants et R.331-29,

Vu les articles 26 et 27 du décret n° 2007-296 du 5 mars 2007 créant le Parc national de La Réunion,

Vu le Règlement Intérieur de l'établissement public Parc national de La Réunion, approuvé par les délibérations en date du 5 mars 2007 et du 27 mars 2009

Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'administration de l'Établissement public du Parc national de La Réunion en date du 27 novembre 2020 n° CA-2020-009, modifié le 26 Février 2021, n° BCA-2021-009

Vu l'arrêté préfectoral n° 1830 du 15 Octobre 2026 portant nomination au Conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de La Réunion

Vu l'arrêté préfectoral n° 2033 du 6 novembre modifiant l'arrêté n° 1830 du 15 Octobre 2026 portant nomination au Conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de La Réunion

Après annonce du quorum et du nombre d 'administrateurs 78. Les services de l'État ne prennent pas part au vote. Suffrage exprimé : 67 votants

Déroulement du scrutin et dépouillement par deux assesseurs : Madame Danila BEGUE représentante de la Mairie du Port et Madame Evelyne VOISIN représentante de la Mairie de Sainte-André :

- **la majorité est à 34 voix**
- **déclare élu le Président du Conseil d'administration : Monsieur Eric FERRERE**

par 35 voix POUR, 2 bulletins NULS et 7 bulletins BLANCS,

Le directeur de l'établissement public du Parc national de La Réunion est chargé de l'exécution de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R.331-35 du code de l'environnement.

A la Plaine des Palmistes,
le 12 Novembre 2026

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-préfet

Fabrice BONICEL

Le Directeur

Jean-Philippe DELORME

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-BENOIT
17 NOV. 2026
REÇUE

Diffusion et publication :
Recueil des actes administratifs du Parc national de La Réunion
Affichage siège (2 mois)